

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni le 3 février 2026 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

**ABSENTS EXCUSÉS : 5**

- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme CEREZ,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée, pouvoir donné à Mme SOUFFOY.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

**N°DS20260204**

**CHANTIER D'INSERTION : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2026 POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)+**

L'appel à projets FSE+ 2026 qui concerne l'encadrement et l'accompagnement socio-professionnel des publics en Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) a été publié en novembre 2025 avec une date butoir de demande de financement au 5 Janvier 2026. Il s'intègre dans le plan de financement FSE+ 2021-2027. Dans la continuité du précédent programme européen 2014-2020, le département du Morbihan gère, dans le cadre de cette nouvelle programmation, une « subvention globale FSE+ », sur la priorité 1 : « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus ».

Pour les Chantiers d'insertion, les financements du FSE+ soutiennent principalement les dépenses liées à l'encadrement technique et à l'accompagnement socio-professionnel. Jusque-là, le taux d'intervention du Département du Morbihan était à hauteur de 55 % du coût total de ces dépenses. Dans un courrier en date du 22 septembre 2025, le Président du Conseil départemental a informé de la baisse importante de l'enveloppe qui leur est confiée pour les années 2026 et 2027. Cette diminution nécessite de trouver une « économie de près de 425 000 € par an, soit environ 20 % de l'enveloppe actuelle » qui les ont contraints à revoir leur modalité d'intervention.

À compter de cette année, le taux d'intervention plafond du FSE+ pour les ACI passe de 55 % à 45 % ce qui impacte fortement le budget du Chantier d'insertion comme celui de l'ensemble des ACI du Morbihan déjà fragilisés.

Pour rappel, pour le Chantier d'insertion Nature et Patrimoine géré par le CCAS d'Hennebont, l'encadrement technique est réalisé par un agent titulaire du CCAS à temps complet. L'accompagnement socioprofessionnel (16 heures par semaine) est conduit par un prestataire qui, suite au nouveau marché 2024-2027, est OPTIM'ISM pour un coût annuel de 26 344 Euros.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention au Fonds Social Européen+ déposé sur la plateforme « Ma Démarche FSE+ » au titre de l'année 2026 auprès du Département du Morbihan, le plan de financement prévisionnel annuel relatif à l'encadrement et à l'accompagnement socio-professionnel doit être validé par le Conseil d'administration.

**2026**

DEPENSES		RESSOURCES	
<b>Dépenses de personnel</b>			
Encadrement technique	47 273,00	<b>FSE+</b>	35 447,00
<b>Prestataire extérieur</b>		<b>Etat - DDETS</b>	6 165,00
Accompagnement socio-professionnel	26 344,00	<b>CD 56 : aide au fonctionnement</b>	29 082,00
<b>Dépenses indirectes</b> (6,54 % des dépenses de personnel, de fonctionnement...)	5 153,19	<b>Autofinancement</b>	8 076,19
<b>Coût total de l'action</b>	<b>78 770,19 €</b>		<b>78 770,19 €</b>

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 056-265600684-20260203-DS20260204-DE

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** le Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences,  
**Vu** le courrier du Président du Conseil Départemental en date du 22 septembre 2025 relatif à l'évolution des modalités d'intervention du FSE+,  
**Vu** le rapport présenté,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel de l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel pour la demande de Fonds Social Européen+ du Chantier d'insertion au titre de l'année 2026,**
- DE DIRE QUE les recettes seront inscrites au Budget principal 2026 du CCAS aux comptes 74718, 7473 et 74771 à la fonction 251.**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

